

## Le CTE sur la diversité biologique: un aperçu de ses activités



Les fiches ci-jointes donnent un aperçu du champ d'activités du Centre thématique européen sur la diversité biologique (CTE/DB) et des principaux résultats à ce jour. Elles portent essentiellement sur les travaux menés depuis 2005 au titre de la contribution du Centre à la Stratégie 2004-2008 de l'Agence européenne pour l'environnement et à ses programmes pluriannuels de travail.



Plusieurs de ces activités ont été initiées par les précédents Centres thématiques européens portant respectivement sur la conservation de la nature (1995-2000) et la protection de la nature et de la biodiversité (2001-2004)..



EFI



ICRAM



### Fiches contextuelles

1. Le contexte politique des travaux du CTE/DB (page 2)
2. Le contexte scientifique des travaux du CTE/DB (page 5)
3. Travailler avec les pays (page 7)



EEIC



### Fiches thématiques

4. Les Directives Nature de l'Union européenne (page 9)
5. Les indicateurs (page 11)
6. Informer sur la diversité biologique (page 13)
7. Zones désignées et réseaux écologiques (page 15)
8. Les écosystèmes dans un environnement en mutation (page 17)



Le Centre thématique européen sur la diversité biologique (CTE/DB) est un consortium de neuf partenaires :

- Muséum National d'Histoire Naturelle, FR (Coordinateur)
- Agence pour la conservation de la nature et la protection du paysage, CZ
- Institut central des recherches appliquées à la mer, IT
- Centre estonien d'information sur l'environnement, EE
- Centre européen pour la conservation de la nature, organisation paneuropéenne, basée en NL
- Institut européen des forêts, organisation paneuropéenne basée en FI
- Institut d'écologie des paysages – Académie des Sciences de Slovaquie, SK
- Comité conjoint pour la conservation de la nature, Royaume-Uni
- « Wetlands international », organisation mondiale basée en NL

Le CTE/DB opère dans le contexte d'un accord cadre de partenariat avec l'AEE.

Ses travaux sont cofinancés principalement par l'AEE (env. 65%) et par le Ministère français de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (env. 35%)

<http://biodiversity.eionet.europa.eu/>

# Le contexte politique des travaux du CTE/DB

## Quelles sont les attentes vis à vis du CTE/DB ?

Selon les termes de référence de l'AEE un « CTE sur la diversité biologique (...) doit travailler avec les pays membres de l'AEE et des organisations internationales clés, afin de mettre en place des structures efficaces de gestion des données afin de permettre la production d'une information synthétique pertinente sur la biodiversité en Europe

Le soutien apporté pour évaluer la mise en œuvre des politiques de biodiversité concerne plus spécifiquement sur les éléments ci-dessous :

- Objectif 2010 pour la biodiversité sur le plan mondial, paneuropéen et européen
- Directives Oiseaux et Habitats (Natura 2000)
- Convention de Berne (Réseau Emerald)
- Stratégie paneuropéenne pour la diversité biologique et paysagère (SPDBP)
- Conventions marines régionales
- Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe
- Règlement « *Forest Focus* » (surveillance continue des forêts)

## Quel est le contexte général des travaux à mener?



- A l'instar des autres CTE, le CTE/DB agit à l'interface des sciences et de l'élaboration des politiques européennes. Il doit contribuer à la réalisation de la mission de l'AEE, à savoir « *soutenir un développement durable et contribuer à une amélioration sensible et mesurable de l'environnement en Europe, en fournissant des informations fiables, opportunes, comparables, pertinentes et ciblées aux décideurs et au public* ».
- Notre action est axée principalement sur les politiques de l'UE, en appui au 6e Programme d'action pour l'environnement « Environnement 2010 ; notre avenir, notre choix » et à la Stratégie de l'UE sur le développement durable. Récemment, la Communication de l'UE sur la biodiversité « Arrêter la perte de biodiversité d'ici 2010 et au-delà » et le plan d'action associé (contribution européenne à la Convention sur la diversité biologique) ont établi un cadre d'action pour la décennie à venir.
- L'AEE et le CTE/DB prêtent aussi leur concours à d'autres traités et processus environnementaux multilatéraux, notamment le Processus paneuropéen « Un environnement pour l'Europe », la Conférence ministérielle paneuropéenne pour la protection des forêts en Europe, la Convention de Berne et les conventions marines.
- Le CTE/DB contribue également au suivi général d'un certain nombre de conventions internationales, telles que la Convention sur la diversité biologique et la Convention de Ramsar.
- Les plans annuels de travail du CTE sont élaborés dans le contexte du programme de travail pluriannuel de l'Agence européenne pour l'environnement, en réponse au contexte politique décrit ci-dessus.

## Quelles sont les réalisations du CTE/DB?

Parmi les principales réalisations du CTE/DB il convient de mentionner notamment :

- L'appui scientifique et technique à la CE pour la construction du réseau Natura 2000 (voir fiches « Directives UE », « Travailler avec les pays », « Réseaux écologiques/Zones désignées », « Informations », « Sciences »).
- Elaboration de lignes directrices pour les rapports nationaux sur l'état de conservation d'espèces et d'habitats inscrits aux Annexes de la Directive Habitats, au titre des procédures d'établissement de rapports de l'Article 17 (voir fiches « Directives UE », « Travailler avec les pays » et « Informations »).
- Mise au point d'indicateurs européens pour mesurer les progrès vers et contribuer à la réalisation de l'objectif 2010 pour la biodiversité (Programme SEBI2010) (voir fiches « Indicateurs » et « Informations »).
- Mise à jour des indicateurs de biodiversité de l'AEE, y compris dans le cadre du flux de données prioritaires EIONET (voir les fiches « Indicateurs », « Informations » et « Réseaux écologiques/Zones désignées »).
- Contribution au rapport de Belgrade sur l'état de l'environnement européen (voir fiches « Informations » et « Ecosystèmes »).
- Appui à la mise en place du réseau Emerald dans les pays des Balkans occidentaux, dans le cadre de la Convention de Berne (voir fiches « Réseaux écologiques/Zones désignées »).
- Contribution au rapport sur un Réseau écologique paneuropéen dans le cadre de la Stratégie paneuropéenne pour la diversité biologique et paysagère (voir fiches « Réseaux écologiques/Zones désignées » et « Informations »).
- Lignes directrices méthodologiques pour l'établissement de rapports sur les habitats marins destinés aux conventions marines régionales : Mer Noire, Baltique, Méditerranée (voir fiche « Informations »).
- Contribution à l'élaboration d'un cadre pour la composante biodiversité d'une surveillance continue des forêts européennes dans le cadre du Règlement *Forest Focus* (voir fiche « Ecosystèmes »).
- Appui à la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe : informations de référence en vue de l'élaboration d'une sélection d'indicateurs de sylviculture durable (voir fiches « Ecosystèmes » et « Sciences »).
- Collecte, analyse et synthèse d'informations sur certains écosystèmes et sur les fonctions, les biens et les services qu'ils génèrent en vue d'évaluations intégrées utiles à la formulation de politiques (voir fiches « Ecosystèmes » et « Sciences »).

## Quels sont les grands défis à relever ?

- La biodiversité occupe une place croissante sur le plan politique. Elle est progressivement reconnue en tant qu'instrument de plein droit des politiques du développement durable sur le plan européen, paneuropéen et mondial. Les évaluations de biodiversité seront de plus en plus nécessaires afin de déterminer les impacts de secteurs d'activité spécifiques (sylviculture, agriculture, pêche, entreprises...) ainsi que les avantages qu'elle leur apporte. Or, l'expérience acquise en matière de rapports nationaux au titre de la Directive Habitats montre que les données sur la biodiversité restent insuffisantes et très morcelées, ce qui pose un problème important.
- Des questions nouvelles et majeures, telles que le changement climatique, les impacts des biocarburants, la détermination de la valeur des biens et des services écosystémiques, nécessitent un transfert de connaissances scientifiques vers la mise en œuvre des politiques. Dans le cadre de leur mandat, l'AEE et son CTE/DB devront mobiliser les compétences requises dans les différents domaines politiques visés par la Communication de la CE sur la biodiversité et par la Convention sur la diversité biologique.
- La collecte de données et les évaluations sous-tendant la mise en œuvre d'instruments des politiques marines, dont l'établissement d'aires protégées marines, doivent être améliorées.

## Quels sont les enseignements tirés de notre expérience?

Tous les membres du consortium CTE/DB participent à l'élaboration, à la mise en œuvre ou à des évaluations de politiques, sur le plan national ou européen. En postulant pour le contrat CTE/DB, les neuf membres du consortium ont apporté des preuves de leur vaste expérience, y compris dans le cadre de leurs travaux dans d'autres contextes, notamment pour l'exécution de politiques nationales et européennes.

Un certain nombre d'enseignements découlent de l'expérience d'une décennie de fonctionnement du Centre thématique sur la diversité biologique, dans ses trois « incarnations ». Il convient d'en mentionner notamment trois :

- La mémoire institutionnelle est un atout particulièrement important afin d'affiner et de rationaliser les procédures d'élaboration et d'évaluation des politiques.
- L'existence d'un vaste réseau de contacts dans de nombreuses institutions, tant gouvernementales que non-gouvernementales, a facilité les travaux d'analyse et d'intégration.
- Un vaste éventail de compétences et la souplesse de leur application permettent de mieux répondre aux évolutions de l'environnement politique.

# Le contexte scientifique des travaux du CTE/DB

## Quelles sont les attentes vis à vis du CTE/DB ?

Conformément aux termes de référence, le CTE/DB devrait :

- Identifier les compétences scientifiques et de recherche à mobiliser en Europe pour appréhender l'état de la diversité biologique à l'échelle du continent.
- Développer des capacités de validation scientifique des connaissances acquises dans différents domaines.
- Utiliser à bon escient les connaissances scientifiques et les données collectées pour la mise en service effective de bases de données de référence, comportant des informations sur les espèces, les habitats et les sites naturels d'Europe, ainsi que des systèmes d'information ; ceci afin d'assurer le développement d'indicateurs et les évaluations de synthèse de l'AEE.
- Apporter un soutien direct à la mise en oeuvre des politiques et développer le fonctionnement en réseaux, en participant à des groupes de travail, des commissions, etc., notamment ceux créés en vertu de la législation européenne ou de programmes tels que les Programmes cadres de recherche et de développement technologique (PCRDT).

## Quel est le contexte général des travaux menés ?

- Le CTE/DB n'est pas en soi un institut de recherche, bien qu'un certain nombre de partenaires du consortium soient des institutions de recherche et participent à des projets RDT de l'UE. A l'instar de tous les autres CTE, le CTE/DB agit à l'interface des politiques et des sciences.
- Les CTE sont des relais de transmission des résultats de la recherche menée par un ensemble d'institutions nationales et internationales, en Europe et dans le monde, depuis plusieurs décennies. Ils collectent, traitent et font la synthèse de données et d'informations destinées à éclairer la prise de décisions par la CE.
- Les CTE doivent veiller à la solidité et à la fiabilité scientifique des informations collectées. A cette fin, ils coopèrent avec les institutions de recherche et d'autres acteurs scientifiques et contribuent aux échanges en matière de recherche sur la biodiversité.
- Avec la mise en oeuvre de la Convention sur la diversité biologique, la pertinence politique des données scientifiques relatives à la biodiversité revêt un caractère de plus en plus important. De nombreux réseaux ont été établis en Europe afin d'œuvrer en faveur de l'interface entre les politiques et les sciences.
- A l'échelle de l'UE, les récents Programmes cadres RDT ont suscité un nombre croissant de projets de recherche et de réseaux d'excellence liés à la biodiversité. Nombre d'entre eux ont des incidences pour les activités de l'AEE.

## Quelles sont les réalisations du CTE/DB ?

### *Composition et fonctionnement du CTE/DB*

- La structure du consortium CTE/DB assure des liens avec la recherche sur différentes questions liés à la biodiversité :

|  |   |
|--|---|
| Muséum National d'Histoire Naturelle, FR                                 | Institution de recherche ; conseille le Gouvernement français pour la biodiversité (taxonomie, écologie, biodiversité terrestre, marine et d'eau douce). Chef de file du consortium CTE/DB à travers une équipe internationale de spécialistes. |
| Institut d'écologie des paysages, SK                                     | Institution de recherche fondamentale et appliquée sur l'écologie paysagère.  |
| Institut central des recherches appliquées à la mer, IT                  | Institution de recherche appliquée en écologie marine; conseille le Gouvernement italien pour la biodiversité marine et l'utilisation durable des ressources marines.   |
| Agence pour la conservation de la nature et la protection du paysage, CZ | Organisme national; conseiller et soutien technique du Gouvernement tchèque pour les politiques paysagères et de conservation de la nature.   |
| Centre estonien d'information sur l'environnement, EE                    | Organisme national ; conseille le Gouvernement estonien pour l'environnement  |
| Joint Nature Conservation Committee, UK                                  | Organisme national, conseiller du Gouvernement britannique pour la vie sauvage, y compris la biodiversité, et les priorités de recherche liées aux politiques.  |
| Institut européen des forêts   | Organisation internationale; réseau paneuropéen de recherche sur les forêts, composée d'universités, instituts de recherche, industries, ONG.   |
| Centre Européen pour la conservation de la nature                        | Fondation européenne à but non lucratif: réseau européen de plus de 40 instituts de recherche, organismes de conservation, ONG, dans plus de 20 pays, agissant à l'interface entre les politiques et les sciences de la biodiversité            |
| Wetlands International   | ONG internationale œuvrant à la conservation et à la remise en état des zones humides par la recherche, l'échange d'information et des actions de conservation.   |

- Afin de faciliter les échanges et d'établir des synergies de travail, le CTE/DB bénéficie du soutien d'un Groupe consultatif qui se réunit chaque année. Il est composé de représentants de réseaux et d'organisations de recherche (Centre Commun de Recherches-CCR, Plate-forme européenne pour une stratégie de recherche en biodiversité), un membre du Conseil scientifique de l'AEE, ainsi que des représentants d'organisations internationales gouvernementales (Conseil de l'Europe, PNUE-WCMC) et non-gouvernementales (Bureau régional européen de l'UICN – Union mondiale pour la nature, Centre Régional pour l'Environnement) .

### *Activités spécifiques du CTE/DB impliquant des compétences scientifiques*

Le CTE/DB a apporté une importante contribution scientifique, notamment pour les thèmes suivants :

- Préparation des listes communautaires Natura 2000 à travers des ateliers régionaux avec des experts nationaux
- Préparation de documents scientifiques de synthèse et d'analyse des données d'inventaires de biodiversité, des indicateurs
- Participation à des groupes d'experts travaillant à l'interface science/politiques, par exemple le Groupe d'experts de biodiversité mis en place par la Commission européenne (BEG) et la Plate-forme européenne pour une stratégie de recherche en biodiversité
- Participation directe à des groupes consultatifs auprès de plusieurs projets de recherche (BIOPRESS, BIOHAB, ALTER-Net, EDIT, EUMon, RUBICODE, Action COST E27-PROFOR, ENBI, DIVA...)<sup>1</sup>
- Participation directe, au nom de l'AEE, au Comité pour un Mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité (IMoSEB)
- Incorporation de résultats de recherche de pointe dans des rapports d'évaluation de l'AEE.

### Quels sont les grands défis à relever ?

- Les activités scientifiques et de recherche évoluent constamment. De nouveaux thèmes à forte résonance politique (biocarburants, OGM...) émergent. Le CTE/DB doit se concentrer sur les activités centrales de l'AEE, tout en se maintenant à jour des sciences et de la recherche, ainsi que des interfaces science-politiques à l'échelle internationale. Il doit aussi sauvegarder son impartialité en veillant à ce que le degré d'incertitude et de fiabilité des informations produites, ainsi que leurs éventuels résultats contradictoires, soient clairement signalés.
- Plusieurs réseaux d'excellence sont en cours de développement en Europe, y compris sur la biodiversité terrestre (ALTER-NET...), sur la biodiversité marine (MARBEF...)<sup>2</sup> et sur la taxonomie (EDIT). A la différence des projets de recherche, ces réseaux visent à structurer le potentiel de recherche sur la biodiversité en Europe. Le projet Life Watch<sup>3</sup> en préparation, vise à une large intégration; il représentera un outil unique d'articulation de la recherche sur la biodiversité en Europe, depuis la taxonomie jusqu'aux écosystèmes. L'AEE et son CTE/DB, qui se trouvent à l'interface des sciences et des politiques, devront déterminer comment et dans quelle mesure il convient de participer à cette initiative, une fois qu'elle sera mise en place.

### Quels sont les enseignements tirés de notre expérience?

L'échange permanent mené par le CTE/DB tant avec les milieux scientifiques qu'avec les décideurs permet d'adapter la production d'information aux besoins politiques tout en en assurant la fiabilité scientifique. Le mandat du CTE/DB lui permet de procéder à la synthèse des résultats de la recherche sans effectuer de recherche lui-même. Ses ressources étant limitées, il doit axer ses activités sur des domaines de recherche particulièrement pertinents pour l'AEE. Le Consortium CTE/DB est bien placé pour aborder ces priorités à l'échelle tant nationale qu'européenne.

<sup>1</sup> BIOPRESS: Mettre en rapport au niveau pan-européen, les modifications de l'occupation du et les pressions sur la biodiversité; BIOHAB: un cadre pour la coordination de la biodiversité et des habitats; ALTER-Net: Réseau de recherche et d'observation à long terme de la biodiversité et des écosystèmes; EDIT: réseau d'excellence européen sur la taxonomie; EuMON: Méthodes et systèmes de surveillance continue à l'échelle de l'UE pour le suivi d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire; RUBICODE: Rationaliser la conservation de la biodiversité dans des écosystèmes dynamiques; ENBI: Réseau européen d'information sur la biodiversité; CosTAction PROFOR: Forêts protégées en Europe – analyse et harmonisation; DIVA: Action publique, agriculture et biodiversité (programme français)

<sup>2</sup> MARBEF: Biodiversité marine et fonctionnement des écosystèmes

<sup>3</sup> Life Watch: infrastructures technologiques et informatiques pour des données et des observatoires de biodiversité.

# Travailler avec les pays

## Quelles sont les attentes vis à vis du CTE/DB ?

En vertu de son mandat, le CTE/DB doit entretenir des liens étroits avec le réseau EIONET et les différents pays, au moyen de :

- l'animation de réseaux et visites régulières auprès des pays.
- l'identification des obstacles à un déroulement optimal de leurs travaux (capacités de surveillance continue, personnel, insuffisance des connaissances...) et la formulation de propositions afin d'y remédier.
- des campagnes de contact et de diffusion d'informations ciblant les milieux liés à la nature et à la diversité biologique.
- la formation et le renforcement des capacités nationales selon qu'il convient.
- l'organisation régulière d'ateliers et de séminaires EIONET afin d'échanger sur les principaux acquis des travaux et de planifier les activités futures avec les pays membres de l'AEE.

## Quel est le contexte général des travaux menés ?



Pays membres du réseau EIONET

EIONET est un réseau de partenariat entre l'AEE et ses pays membres et collaborateurs. Il est composé de l'AEE proprement dite, de plusieurs Centres thématiques européens (CTE) et d'un réseau de quelque 900 experts de 37 pays employés dans plus de 300 agences nationales pour l'environnement et d'autres organismes fournissant des informations sur l'environnement. Il s'agit des points focaux nationaux (PFN) et des centres nationaux de référence (CNR). Le partenariat EIONET est essentiel pour l'AEE parce qu'il l'aide à collecter et organiser les données et à mettre au point et diffuser des informations. En outre, l'AEE et le CTE/DB appuient la DG Environnement pour la mise en œuvre et l'évaluation des politiques européennes de nature et de biodiversité, qui ont leurs propres réseaux de représentants d'Etats membres et d'experts. Le CTE/DB travaille en étroite coopération avec ces différents réseaux afin d'appuyer, de rationaliser et de faciliter la communication, la bonne compréhension des questions posées et l'organisation des principaux flux de données.

## Quelles sont les réalisations du CTE/DB?

- Etablissement d'une collaboration effective avec les représentants et les experts nationaux, au moyen de :
  - Activités de soutien spécifique et support technique pour différents projets, notamment Natura 2000, rapportage au titre de l'Article 17, base de données commune sur les aires désignées.
  - Missions dans les pays afin d'appuyer la mise en place du réseau de sites Emeraude dans le cadre de la Convention de Berne et en soutien à l'élaboration de rapports sur les aires désignées nationales.
  - Mise à disposition de méthodes et d'outils : manuel d'interprétation des habitats EU27, rapportage au titre de l'Article 17, classification des habitats EUNIS<sup>4</sup>...
  - Participation à des réunions et à des groupes de travail, notamment réunions des points focaux nationaux AEE, groupe de travail scientifique sur les habitats, DG ENV ; groupe d'experts sur les indicateurs de biodiversité
  - Coordination de groupes d'experts désignés par les PFN pour le projet sur la rationalisation des indicateurs de biodiversité européens au titre de l'objectif 2010 (SEBI 2010)

<sup>4</sup> Système d'information de l'Union européenne pour la nature

- Une bonne connaissance des caractéristiques et des contraintes des pays et des organisations, ainsi qu'une expérience permettant de trouver les solutions les plus appropriées :
  - Implication dans le CTE/DB d'organisations de différentes natures (organismes nationaux, institutions de recherche, organisations internationales) porteuses d'expériences et de contextes culturels diversifiés.
  - Forte participation dans le projet SEBI2010, permettant l'échange d'expériences avec les pays en matière de suivi, collecte de données et méthodologies appliquées à l'échelle européenne et nationale.
  - Partage d'expériences avec différents pays afin d'aider l'AEE à produire un rapport de type « Evaluation du millénaire des écosystèmes » pour l'Europe.
- Plutôt que de mener de vastes campagnes d'information et de diffusion, le CTE/DB a mis en œuvre des activités de soutien afin de sensibiliser les acteurs de la biodiversité aux principaux projets et initiatives de l'AEE :
  - Publication d'une [lettre d'information](#) trois fois par an.
  - Présentation des activités du CTE/DB et de l'AEE lors de réunions des Directeurs Nature de l'UE ou de réunions, conférences et ateliers nationaux.
  - Participation dans différents réseaux et projets de recherche internationaux et européens en tant que partie prenante.
- Activités ciblées de formation et de renforcement des capacités :
  - Pour l'élaboration de rapports sur la Directive Habitats (personnels d'institutions nationales, universités, ONG...)
  - Pour la fourniture de données sur les aires protégées dans le cadre des flux de données prioritaires EIONET.
  - Pour la mise en place d'un système d'information sur la biodiversité pour les pays méditerranéens dans le cadre du programme MEDSTAT sur la coopération statistique euro-méditerranéenne.
  - Organisation d'ateliers annuels avec les Centres nationaux de référence EIONET sur la nature et la biodiversité.
  - Accueil de collaborateurs d'organisations gouvernementales et non-gouvernementales par l'équipe centrale du CTE à Paris en vue de formations et d'échange de connaissances.

## Quels sont les grands défis à relever ?

- La mise en place d'un système partagé d'information sur l'environnement (SEIS), conçu comme une « infrastructure décentralisée de dépositaires et de bases de données interconnectés avec accès et partage » est un ambitieux projet en partenariat entre les services de la Commission européenne et l'AEE. Le CTE/DB aide l'AEE à mettre au point la composante biodiversité de ce système en collaboration avec les principaux détenteurs de données, dont les pays membres de l'AEE.
- Nombre d'activités développées sur le plan mondial dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique donnent lieu à des programmes de travail spécifiques et à des groupes de travail techniques avec des experts nationaux, notamment sur les aires protégées, les forêts et la biodiversité, l'approche écosystémique. Il est important pour l'AEE et le CTE/DB de suivre les progrès de ces travaux.
- Si la portée géographique des activités de l'AEE se borne aux 37 pays de l'EIONET, sur le plan paneuropéen des capacités doivent être renforcées en matière de rapportage. C'est le cas pour le processus SEBI 2010 et pour les évaluations environnementales européennes publiées par l'AEE tous les cinq ans.

## Quels sont les enseignements tirés de notre expérience?

- Le travail de soutien du CTE/DB aux Directives européennes est très apprécié dans les pays de l'UE, car il apporte une valeur ajoutée spécifiquement européenne aux travaux et aux besoins nationaux. L'élaboration de lignes directrices, de méthodologies, d'outils pour le rapportage, d'analyses nationales de référencement en est un exemple. Il s'agit d'une importante contribution au renforcement des capacités en matière d'information sur la biodiversité à l'échelle européenne.
- La mise au point des indicateurs de biodiversité 2010 permet un autre type d'échanges entre le CTE/DB et les pays participant à EIONET. Le CTE/DB peut faciliter considérablement le rapportage par les pays et fonctionner comme un forum d'échange d'expériences sur les indicateurs. Grâce à la participation des pays dans le projet SEBI2010, la visibilité des travaux de l'AEE et du CTE/DB sur les indicateurs de biodiversité s'est aussi sensiblement accrue dans les pays participant à EIONET.



# Les Directives Nature de l'Union Européenne

## Quelles sont les attentes vis à vis du CTE/DB ?

Le mandat de l'AEE confère au CTE/DB le rôle de fournir une assistance technique à l'AEE en soutien à la mise en œuvre des Directives Nature de l'UE, notamment par les moyens suivants :

- Contribution à des réunions et à des groupes de travail, alimentés par des données de référence rassemblées dans des bases de données appropriées
- Validation de données et alimentation de la base de données Natura 2000 de la Commission.
- Aide à la finalisation du processus de désignation de sites par les pays de l'UE15, en portant une attention particulière à la désignation d'aires marines.
- Aide au processus final d'établissement du réseau Natura 2000 dans les pays nouveaux adhérents, y compris l'évaluation des propositions de sites et la préparation de séminaires biogéographiques.
- Appui à la surveillance continue et au rapportage sur l'état de conservation d'habitats et d'espèces concernés par les Directives Oiseaux et Habitats.

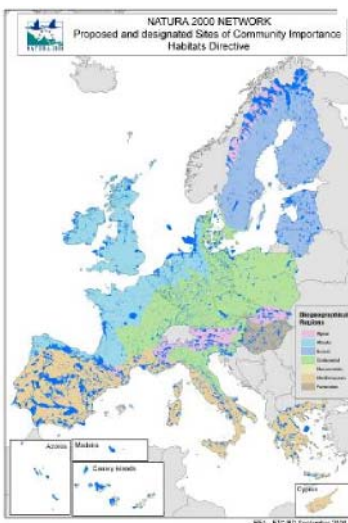
## Quel est le contexte général des travaux menés ?

- La mise en œuvre des Directives Oiseaux et Habitats implique une approche transnationale de conception d'un réseau écologique et d'évaluation de l'état de conservation de la biodiversité, fondée sur des priorités et des critères supranationaux. Ce processus, qui vise à assurer une cohérence écologique européenne dans 27 pays, est unique au monde.
- Il a suscité un grand nombre de travaux scientifiques et techniques de collecte, harmonisation et évaluation des données sur la répartition et l'état de plus de 1500 espèces et habitats, sur la base de rapports nationaux et en consultation avec de nombreuses parties prenantes.
- Dans ce cadre transnational, l'existence de lignes directrices méthodologiques et l'appui aux pays pour qu'ils s'acquittent de leurs obligations quotidiennes de rapportage revêtent une importance cruciale.
- Les informations collectées sont une source importante de données pour d'autres travaux, tels que la mise au point d'indicateurs liés à la biodiversité, de réseaux écologiques et d'évaluations spatiales intégrées.

## Quelles sont les réalisations du CTE/DB ?

### *Appui à la DG Environnement pour l'établissement des sites [Natura 2000](#)*

- Finalisation des 7 listes<sup>5</sup> communautaires de sites de la Directive Habitats :  
Préparation, depuis 2004, des listes méditerranéenne et pannonienne et mise à jour des 5 listes initiales. Un ensemble de près de 20 000 sites d'importance communautaire a ainsi été désigné, aboutissement d'une longue démarche lancée en 1995, pour laquelle le CTE/DB a mené à bien différentes activités :



- Evaluation des propositions nationales :
  - Evaluation scientifique de tous les habitats et espèces au moyen de données de référence issues d'ouvrages, journaux scientifiques, internet...
  - Préparation de documents de travail : évaluation de plus de 1500 espèces et habitats, avec cartographies correspondantes.
  - Animation de séminaires biogéographiques et synthèse des conclusions des discussions (7 séminaires depuis 2004)
- Etablissement de listes communautaires conformément aux critères définis à l'Annexe III de la Directive Habitats
- Gestion de la base de données européenne Natura 2000, y compris assurance qualité et contrôle qualité.
- Participation à des réunions régulières du Comité Habitats et de son groupe de travail scientifique,
- Gestion et mise à jour de la base de données sur 5000 zones de protection spéciale pour la Directive Oiseaux.

<sup>5</sup> Alpine: 1345 sites, Atlantique: 2713 sites, Boréale: 6276 sites, Continentale: 6948 sites, Macaronésienne: 211 sites, Méditerranéenne: 2879 sites, Pannonique: 721

## **Appui au rapportage sur l'état de conservation d'habitats et d'espèces**

La Directive Habitats fait obligation aux Etats membres de l'UE de faire rapport sur la mise en œuvre de la Directive tous les six ans, y compris l'évaluation de l'état de conservation, aux niveaux national et biogéographique, d'une sélection d'habitats et d'espèces. En dernière instance, les rapports de l'Article 17 rassembleront une base de données sans précédent sur plus de 1500 habitats et espèces dans 25 pays. Les tâches du CTE/DB sont les suivantes :

- Préparation d'un formulaire de rapportage afin d'harmoniser les informations.
- Appui à l'AEE pour la mise au point d'un outil informatique de transfert de données à partir des pays.
- Mise en œuvre d'un ensemble de procédures rigoureuses d'assurance qualité et contrôle qualité pour les données descriptives et spatiales : jusqu'à six tests différents pour chaque fichier fourni par les pays.
- Retour d'information vers les pays afin de signaler les corrections nécessaires et d'améliorer la cohérence et la qualité des données.
- Mise au point de méthodologies afin de préparer les évaluations biogéographiques de l'état de conservation à l'échelle de l'UE. Cette mise au point est actuellement en cours.

Les procédures d'assurance qualité et de contrôle qualité des données spatiales ont donné lieu à des sous-produits très utiles tant pour les Etats membres que pour l'AEE, notamment des ensembles de données GIS améliorées par rapport à celles disponibles jusqu'à présent : frontières biogéographiques, frontières des sites Natura 2000, frontières nationales améliorées, données côtières considérablement améliorées...

## **Quels sont les grands défis à relever ?**

- Le réseau Natura 2000 est presque finalisé. Les informations recueillies dans les 27 pays de l'UE représentent un ensemble unique de données de biodiversité ayant fait l'objet d'un contrôle qualité. Elles pourraient être mieux exploitées, notamment pour éclairer l'élaboration de politiques ou la recherche ; elles pourraient aussi faire l'objet d'une diffusion plus large.
- Il faudrait développer et affiner davantage des méthodes d'évaluation des propositions nationales pour les sites marins d'importance communautaire.
- L'intégration des Directives Oiseaux et Habitats dans un réseau cohérent – Natura 2000 – nécessite une évaluation scientifique de l'état de conservation des espèces d'oiseaux similaire à celle entreprise au titre de l'Article 17 de la Directive Habitats. Dans ce but, les Etats membres de l'UE devraient définir d'un commun accord un cadre et une méthodologie.
- Il y a eu des propositions de modification des Annexes aux Directives et il y en aura probablement d'autres. Le CTE/DB et l'AEE doivent mettre à disposition des informations pertinentes afin de fonder les décisions sur des bases scientifiques solides.

## **Quels sont les enseignements tirés de notre expérience ?**

- Valeur apportée par une équipe à plein temps, associée aux compétences spécifiques des partenaires du consortium, en contact étroit et régulier avec la DG Environnement, les Etats membres et des ONG, susceptible de répondre de façon flexible aux besoins et aux évolutions.
- La plupart des sites Natura 2000 ont déjà été proposés et, une fois désignés, ils composeront un réseau écologiquement cohérent. Cependant, le processus est toujours en évolution. Il devrait pouvoir être adapté à de nouvelles conditions et connaissances, par exemple issues de nouveaux inventaires nationaux ou européens d'habitats ou d'espèces de l'UE.
- Les travaux d'assurance qualité et de contrôle qualité en soutien à l'Article 17 ont été mis au point dans des délais très brefs et avec peu de personnel. Ils montrent cependant d'ores et déjà leur utilité pour l'analyse des données fournies par les Etats membres. Cette démarche a déjà donné lieu à des sous-produits très utiles pour les tâches futures de l'AEE et des CTE.

# Indicateurs

## Quelles sont les attentes vis à vis du CTE/DB ?

Le CTE/DB doit apporter son appui à l'AEE pour la mise au point d'indicateurs dans le cadre d'évaluation [DPSIR](#), en soutien à des processus politiques spécifiques, y compris certains de haut niveau, comme la Stratégie de développement durable de l'UE. Plus spécifiquement, le CTE devrait :

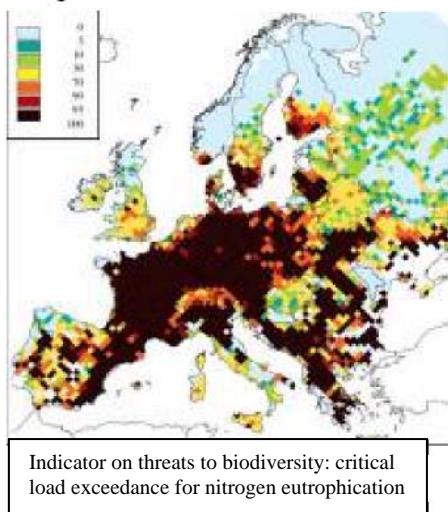
- Contribuer au maintien et au développement d'un ensemble de près de 30 indicateurs.
- Préparer des mises à jour régulières pour ces indicateurs, y compris une analyse des tendances. L'évaluation de la qualité des données fait partie de cette tâche.
- Décrire le contexte environnemental et politique des indicateurs et fournir une analyse documentée
- Mettre au point de nouveaux indicateurs en coopération avec les Etats membres de l'AEE, d'autres organisations ou projets de recherche. Spécifiquement, le CTE doit examiner l'état des connaissances et des capacités existantes en vue de mettre au point des indicateurs sur les principales fonctions des écosystèmes.

## Quel est le contexte général des travaux menés ?

- Les indicateurs sont utiles pour communiquer de façon simple aux décideurs des résultats scientifiques complexes. Les rapports de l'AEE sur l'environnement sont largement fondés sur des indicateurs.
- Afin de déterminer des priorités de rapportage des Etats membres auprès de l'AEE sur différentes questions environnementales, le Conseil d'administration de l'AEE a défini un jeu de [30 indicateurs](#) environnementaux, dont trois indicateurs de biodiversité.
- Différents processus politiques, notamment la Stratégie de développement durable de l'UE, la Politique agricole commune de l'UE et la Stratégie thématique marine, sont évalués par rapport à un ensemble d'indicateurs spécifiques, dont quelques indicateurs de biodiversité.
- Dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, la mise au point d'indicateurs de biodiversité a commencé au milieu des années 1990, avec la participation de scientifiques, de décideurs et de responsables politiques nationaux et internationaux. Cette démarche s'est accélérée avec l'adoption, sur le plan mondial, de l'objectif de réduction significative de la perte de biodiversité d'ici 2010. En conséquence, 22 indicateurs génériques de biodiversité ont été adoptés au niveau international.
- Pour l'Europe, les objectifs de Goteborg et de Kiev d'arrêt de la perte de biodiversité d'ici 2010 ont créé une dynamique semblable, conduisant à l'adoption des 16 indicateurs génériques de biodiversité de l'UE. L'initiative [SEBI2010](#) (rationalisation des indicateurs européens de biodiversité à l'horizon 2010) a été mise en route afin d'entériner et d'appliquer ces indicateurs ; la Commission européenne doit faire rapport sur leur évolution par rapport à l'objectif 2010.

## Quelles sont les réalisations du CTE/DB ?

- Conception, préparation et mise à jour des trois indicateurs de biodiversité (diversité des espèces, espèces menacées et aires protégées) dans le cadre de jeu d'indicateurs de biodiversité de l'AEE, ce qui implique une transmission régulière de données des pays et des organisations internationales non-gouvernementales.



- Aide à la mise en œuvre de l'initiative SEBI2010 :
  - Appui à l'équipe de coordination SEBI2010 pour l'élaboration du plan de travail SEBI2010 ;
  - Présidence et/ou coordination de groupes d'experts sur les « espèces », les « dépôts d'azote atmosphérique » et la « diversité génétique » ;
  - participation en qualité d'experts dans les groupes d'experts « espèces », « habitats », « espèces envahissantes » et « gestion durable », ainsi que dans la mise au point d'un index trophique marin ;
  - Contribution au choix d'un premier ensemble d'indicateurs de biodiversité SEBI2010 (26 indicateurs) ;
  - Définition des besoins de flux de données à partir des pays et d'autres détenteurs ; communication sur l'évolution de SEBI2010 dans différentes instances nationales et internationales.

- Intégration de la composante biodiversité aux indicateurs agri-environnementaux définis dans le projet IRENA (indicateurs d'intégration des questions environnementales dans les politiques agricoles).
- Contribution à la mise au point d'indicateurs de biodiversité dans le cadre de la stratégie thématique marine de l'UE.
- Contribution à la mise au point d'indicateurs de durabilité dans le cadre du Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère (MAB)
- Synthèse d'initiatives pour le développement d'un index de biodiversité et exploration de la faisabilité d'un indicateur sur la spécialisation des espèces.

## Quels sont les grands défis à relever ?

En matière d'indicateurs de biodiversité, l'AEE et le CTE/DB sont confrontés aux difficultés suivantes:

- Un besoin urgent de passer de la mise au point d'indicateurs à leur mise en œuvre et leur communication.
- Assurer un flux de données continu, amélioré et harmonisé de la part des Etats membres et d'autres détenteurs de données, afin de permettre une mise à jour régulière des indicateurs et de rationaliser les processus de rapportage
- Pour l'initiative SEBI2010, assurer une évolution progressive vers une couverture paneuropéenne de tous les indicateurs.
- Établir des liens avec d'autres initiatives relatives aux indicateurs afin d'éviter les doublons et d'alléger le travail de transmission de données de la part des détenteurs.
- Evaluer l'efficacité des indicateurs pour ce qui est de leur utilité en matière d'aide à la prise de décisions.

## Quels sont les enseignements tirés de notre expérience?

- Par comparaison à d'autres domaines environnementaux, comme l'eau ou la qualité de l'air, il n'existait pas, jusqu'à une date assez récente, de cadre politique pour la mise au point d'indicateurs de biodiversité, notamment en raison des difficultés à englober les dimensions multiples de cette dernière et à établir des niveaux de référence et des objectifs quantitatifs. L'objectif 2010 est venu établir ce cadre à l'échelle mondiale, paneuropéenne et européenne, permettant ainsi de fixer des priorités pour l'élaboration d'indicateurs.
- Le Centre thématique et ses partenaires du consortium couvrent un large éventail de compétences liées aux indicateurs SEBI2010. Le Centre thématique a établi de bonnes relations de travail avec les Etats membres et d'autres détenteurs de données, permettant ainsi une collecte et une consultation rapide des données. Ce vaste réseau est nécessaire afin de consolider la transmission des données et l'application des indicateurs. La collaboration avec des initiatives similaires permet au Centre thématique de se recentrer efficacement sur ses tâches principales liées aux indicateurs AEE.

# Informer sur la diversité biologique

## Quelles sont les attentes vis à vis du CTE/DB ?

Conformément au mandat de l'AEE, le CTE sur la diversité biologique devrait :

- Utiliser les connaissances scientifiques et les données collectées pour rendre opérationnelles un certain nombre de bases de données de référence, comportant des informations sur les espèces, les habitats et les sites naturels européens, ainsi que des systèmes d'information alimentant les indicateurs et les évaluations de l'AEE, en accordant une attention particulière aux aspects spatiaux.
- Etablir des flux de données formalisés avec les pays, les institutions de l'UE et des organisations internationales, afin d'optimiser l'utilisation des données disponibles pour les indicateurs et les évaluations de l'AEE et d'évaluer la qualité des données, ainsi que les procédures de « monitoring » et de rapportage.
- Produire l'information utile aux évaluations environnementales (chiffres, rapports, indicateurs) pour une communication aux différents usagers, y compris des données chiffrées relatives à la biodiversité ; participer à l'élaboration de textes accompagnant les indicateurs et les jeux de données, analyser les publications et recherches en cours portant sur les processus de causalités écologiques et sur les scénarios d'évolution future. Fournir des informations pertinentes sur la biodiversité dans le cadre de projets spécifiques de l'AEE, dont des études sectorielles (agriculture, sylviculture, transports...) et des évaluations spatiales intégrées (utilisation des territoires, biodiversité et eau, en coopération avec les autres CTE).

## Quel est le contexte général des travaux menés ?

- La collecte et la mise au point d'informations sur la biodiversité rencontre plusieurs difficultés spécifiques :
  - la biodiversité est un domaine transversal englobant de nombreux éléments (gènes, espèces, habitats, écosystèmes, paysages, biodiversité sauvage/domestique) dans différents contextes biogéographiques ;
  - il existe une grande variété de sources de données potentielles (des initiatives internationales scientifiques et non-gouvernementales aux organismes et ministères nationaux) et, en conséquence, une grande diversité de jeux de données non harmonisés ;
  - il n'existe pas de démarche de surveillance continue de la biodiversité à large échelle.
- Le contexte politique international et européen de conservation de la biodiversité a beaucoup évolué récemment, notamment avec l'engagement politique d' « arrêter la perte de biodiversité sur son propre territoire d'ici 2010 », ce qui établit un cadre pour des analyses plus ciblées sur l'état et les tendances de la biodiversité.
- Suite à un accord entre la DG Environnement, le Centre commun de recherche (JRC), Eurostat et l'AEE, cette dernière a été récemment mandatée pour mettre en place le Centre européen de données sur la biodiversité, qui fait partie du Système partagé d'information environnementale (SEIS).

## Quelles sont les réalisations du CTE/DB ?

### Gestion de bases de données de référence et de systèmes d'information

- Mise au point du Système d'information européen pour la nature ([EUNIS](#)) comme système de référence pour gérer et fournir, à l'échelle européenne, des informations harmonisées et ayant fait l'objet d'un contrôle qualité, sur les espèces, les habitats et les sites,



- Nouveaux jeux de données issus de différentes sources (Fauna Europa, Fishbase, Forum sur les ressources génétiques des plantes, espèces végétales européennes les plus menacées, Butterfly Conservation...)
- Développement de la composante marine de la classification des habitats EUNIS avec les habitats de la mer Noire, de la Baltique et de la Méditerranée.
- Diffusion des informations EUNIS via internet, avec cartes interactives et outils de consultation.
- EUNIS est un contributeur majeur du GBIF (Système mondial d'information sur la biodiversité).

- Un nombre croissant de jeux de données sur la biodiversité ayant l'objet d'un contrôle de qualité sont disponibles sur le [service des données](#) de l'AEE et via le Mécanisme européen d'échange sur la biodiversité ([EC-CHM](#)).



### Mise au point d'outils pour le rapportage et de procédures d'assurance et de contrôle qualité

- en soutien aux pays membres de l'AEE pour leurs rapports sur les aires désignées sur le plan national ;
- en soutien aux Etats membres de l'UE pour leurs rapports sur la désignation de sites au titre des Directives Oiseaux et Habitats et sur l'état de conservation des espèces et des habitats conformément à l'article 17 de la Directive Habitats.

### Identification de sources pertinentes d'information sur la biodiversité

- Analyse synthétique des programmes internationaux de surveillance continue de la biodiversité en Europe (2005).
- Analyse synthétique des programmes nationaux de surveillance continue de la biodiversité (2005).
- Analyse synthétique des jeux de données géoréférencées sur les espèces terrestres et d'eau douce (2005).
- Analyse synthétique des principaux jeux de données internationaux pertinents pour un centre de données de biodiversité (2006).
- Analyse synthétique de la littérature sur les fonctions, les biens et les services écosystémiques, estimation de la valeur des écosystèmes (2007).

La plupart de ces documents de travail sont disponibles sur le [site internet du CTE/DB](#)

### Mise au point et documentation d'indicateurs

- Collecte d'informations sur les indicateurs de biodiversité pour le jeu d'indicateurs de l'AEE, les indicateurs agro-environnementaux IRENA, des indicateurs spécifiques pour les rapports thématiques de l'AEE et des indicateurs SEBI 2010.

### Contributions à différents rapports

|                |  |   |
|----------------|--|---|
| En préparation | <ul style="list-style-type: none"><li>• Rapport de Belgrade, 2007</li><li>• Réseau écologique paneuropéen: état d'avancement, 2007</li><li>• Rapport sur le changement climatique, 2008</li><li>• Rapport d'évaluation SEBI, 2008</li><li>• Rapport sur l'état des forêts européennes, 2008</li></ul>  |   |
| 2007           | <ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">Arrêter la perte de biodiversité d'ici 2010: proposition pour un premier jeu d'indicateurs d'avancement</a></li></ul>  |   |
| 2006           | <ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">Combien de bioénergie l'Europe peut-elle produire sans endommager l'environnement?</a></li><li>• <a href="#">Les côtes européennes : un nouveau visage</a></li><li>• <a href="#">La Directive européenne Oiseaux a 25 ans</a></li><li>• <a href="#">Progrès vers l'objectif d'arrêt de la perte de biodiversité d'ici 2010</a></li><li>• <a href="#">Agriculture et environnement – Le rapport d'indicateurs IRENA</a></li></ul> |   |
|                | 2005   | <ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">L'environnement européen – Etat et perspectives 2005</a></li><li>• <a href="#">Guide de l'ensemble central des indicateurs de l'AEE</a></li></ul> |

### Quels sont les grands défis à relever ?

- Compte tenu de la place importante de la biodiversité sur le plan politique, l'AEE et son CTE/DB doivent l'aborder de différents points de vue, des gènes aux écosystèmes, depuis les effets du changement climatique jusqu'aux impacts des biocarburants et d'autres énergies renouvelables, de la santé des écosystèmes à l'écologie et à l'économie, ce qui nécessite une mise à jour continue tenant compte des découvertes scientifiques les plus récentes dans différents domaines de la biodiversité. Il faut aussi faciliter l'organisation des flux de données nationaux. En conséquence, d'importants efforts sont nécessaires pour la collecte de données et la mise au point de méthodes, normes et outils communs pour l'établissement de rapports, ainsi que pour élaborer des procédures d'assurance et de contrôle qualité. Il est donc important d'équilibrer les ressources disponibles et les travaux nécessaires.
- La mise en place du Système partagé d'information environnementale (et du Centre de données sur la biodiversité) nécessitera l'établissement de partenariats à long terme avec des organisations concernées (organisations non-gouvernementales, scientifiques, organismes nationaux).

### Quels sont les enseignements tirés de notre expérience?

Avec les compétences qu'il cumule en matière de données de biodiversité – sources, pertinence et limites - le consortium du CTE/DB est particulièrement bien placé pour contribuer à la mise en place du Centre européen de données sur la biodiversité. Cependant, compte tenu du morcellement et des limites des données de biodiversité, la mise en place d'informations à l'échelle européenne nécessite du temps et une continuité dans les compétences réunies. La planification de ces travaux est difficile ; des changements d'orientation du programme annuel de l'AEE ont fait que les capacités du consortium du CTE/DB n'ont pas été ciblées de façon optimale. Projet cadre, le Centre de données sur la biodiversité peut contribuer à préciser le rôle spécifique de l'AEE dans la collecte de données sur la biodiversité en Europe et à mieux définir les priorités de collecte de données.

# Réseaux écologiques et zones désignées

## Quelles sont les attentes vis à vis du CTE/DB ?

Conformément au mandat de l'AEE sur les réseaux écologiques et les zones désignées, le CTE/DB a pour mission de:

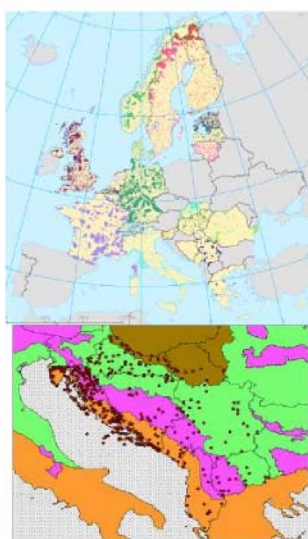
- Contribuer à la réalisation de l'objectif 2010 d'arrêt de perte de biodiversité par le suivi des tendances de la biodiversité au sein des territoires (...)
- Fournir des informations en support aux politiques de l'UE, ainsi que pour des conventions et des processus internationaux (Convention de Berne, Convention de Ramsar, le processus « Un environnement pour l'Europe », la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe...).

## Quel est le contexte général des travaux menés ?

- L'Europe compte le plus grand nombre d'aires protégées au monde, même si nombre d'entre elles sont de petite taille, en liaison avec une forte pression sur les territoires, par l'agriculture, les transports et l'urbanisation.
- Les aires protégées sont reconnues par la Convention sur la diversité biologique comme « *une contribution essentielle à la conservation des ressources naturelles et culturelles de la planète. Les avantages qu'elles apportent vont de la protection des habitats naturels et de la faune et la flore qu'ils hébergent, au maintien de la stabilité environnementale des zones avoisinantes. Les aires protégées peuvent fournir un potentiel de développement rural et d'utilisation rationnelle de terres marginales, de création de revenus et d'emplois, de recherche, de surveillance continue, d'éducation environnementale, de loisirs et de tourisme* ».
- L'UE estime que les aires protégées sont essentielles pour la sauvegarde de la biodiversité et l'intégration de la conservation de la nature dans d'autres politiques européennes (agriculture, transports, développement régional). Le réseau [Natura 2000](#) est le réseau écologique d'aires protégées de l'UE ; il s'étend sur plus de 17% du territoire terrestre de l'UE ainsi que sur d'importantes zones marines.
- L'importance des aires protégées et des réseaux écologiques pour la réalisation de l'objectif 2010 et des trois objectifs de la CDB a été souligné lors de la 3<sup>e</sup> Conférence ministérielle paneuropéenne « La biodiversité en Europe » (Madrid 2004).
- Par le large éventail d'écosystèmes et de contextes biogéographiques et socio-économiques qu'elles regroupent, les données écologiques et biologiques des aires protégées représentent un jeu de données important permettant d'effectuer des évaluations spatiales intégrées dans un contexte de changements rapides de l'utilisation des territoires et du climat.

## Collecte et harmonisation de données sur les aires protégées

### Zones désignées nationales - CDDA



Sites Emerald  
(Balkans Occidentaux)

- Dans le cadre du flux de données prioritaires EIONET, des données sur les aires protégées nationales sont collectées: 85000 sites de 37 pays sont maintenant recensés, y compris les contours géographiques de ces sites pour 25 pays. Il s'agit d'une importante contribution à la [Base de données mondiale sur les aires protégées](#).
- En soutien à la base de données Natura 2000 de la CE, des données ont été collectées sur plus de 25 000 sites, avec des informations sur les espèces et les habitats. Il s'agit de l'un des ensembles les plus complets de données harmonisées sur la biodiversité en Europe.
- Dans le cadre du programme CARDS et en collaboration avec le Conseil de l'Europe, le CTE a aidé à collecter des données sur les sites Emerald des pays des Balkans occidentaux, ce qui représente un progrès important pour ces pays dans le cadre de la Convention de Berne.

## Quelles sont les réalisations du CTE/ DB ?

### *Synthèse des expériences relatives aux réseaux écologiques*

- En collaboration avec le Conseil de l'Europe, le CTE/DB a entrepris une analyse synthétique des initiatives nationales, régionales et transnationales relatives aux réseaux écologiques, dans le cadre de la mise en œuvre de la Résolution de Kiev sur la biodiversité portant sur la réalisation d'un « [Réseau écologique paneuropéen](#) ». Ce rapport a été présenté à la Conférence ministérielle paneuropéenne, en octobre 2007, dans le cadre du processus « Un environnement pour l'Europe ».

### *Mettre à disposition des jeux de données harmonisés pour des évaluations intégrées et des synthèses spécifiques*

- Dans le cadre de la plate-forme intégrée de l'AEE pour l'évaluation spatiale de l'utilisation des territoires, de l'eau et de la biodiversité, des jeux de données sur Natura 2000 et sur des aires protégées nationales sont utilisés pour différentes études, notamment en liaison avec la « température » urbaine et rurale, la connectivité, les zones noyaux dans des infrastructures « vertes ».
- Le jeu de données sur les sites Natura 2000 est utilisé régulièrement dans plusieurs projets RTD, dont certains sur le changement climatique et les réseaux écologiques.
- En fournissant un jeu de données de qualité contrôlée sur les aires désignées nationales, le CTE/DB a effectué un apport important à l'action COST E27 sur les Forêts protégées en Europe. Ce projet avait pour but d'analyser et d'harmoniser le concept de forêt protégée, favorisant ainsi le développement d'indicateurs dans le cadre de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe.

### *Rationaliser des flux de données sur les aires protégées en coopérant avec des organisations internationales*

- Le CTE/DB a effectué une importante contribution au projet conjoint sur une base de données commune sur les aires désignées, qui regroupe l'AEE, le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (WCMC) et le Conseil de l'Europe. Le PNUE-WCMC estime que cette collaboration a un caractère exemplaire qui pourrait être appliqué à d'autres régions du monde.
- Le CTE/DB a facilité la collaboration entre l'AEE et le Bureau de la Convention de Ramsar, afin de rationaliser l'établissement de rapports nationaux sur des informations numérisées relatives aux zones humides d'importance européenne.

## Quels sont les grands défis à relever ?

- Il est important de « plaider la cause » des aires protégées européennes lors du prochain Congrès de l'Union mondiale de la nature, qui se tiendra à Barcelone en octobre 2008.
- Lors de la 1<sup>re</sup> Conférence sur la « mise en œuvre européenne du Programme de travail de la CDB sur les aires protégées, tenant compte de l'approche écosystémique », que la Présidence de l'UE organisera début 2009, le CTE/DB de l'AEE devrait apporter une contribution importante.
- Compléter la couverture CDDA dans les pays de l'AEE et assurer la complétude de l'ensemble de données sur le plan paneuropéen à travers une collaboration active avec le PNUE-WCMC et le Conseil de l'Europe.
- Évaluer l'efficacité des aires protégées et des réseaux écologiques, notamment dans la perspective des changements rapides sur le plan climatique et de l'utilisation des territoires.

## Quels sont les enseignements tirés de notre expérience?

Le CTE/DB a apporté un concours très important à l'établissement d'un flux de données structuré et régulier sur les aires protégées en Europe. Il y a toutefois encore peu d'informations sur les composantes écologiques des sites, du moins pour les aires désignées sur le plan national, ce qui est un facteur limitant pour les évaluations intégrées sur les tendances de la biodiversité. La mise au point d'indicateurs de biodiversité pour évaluer l'objectif 2010, dont des indicateurs sur les aires protégées, peut représenter un moteur important permettant de mieux rationaliser ces informations.



# Les écosystèmes dans un environnement en mutation

## Quelles sont les attentes vis à vis du CTE/DB ?

Le besoin de prendre en considération la dimension écosystémique de la biodiversité a été fortement exprimé dans le mandat initial du CTE/DB :

- Fournir une synthèse sur les activités de surveillance continue en Europe pertinentes pour les populations d'espèces, l'étendue et la qualité des habitats et le fonctionnement des écosystèmes.
- Examiner l'état des connaissances et des capacités existantes, en tant que base permettant de mettre au point des indicateurs et des informations sur les principales fonctions des écosystèmes.
- Fournir une base de connaissances sur le rôle des espèces et des habitats dans le fonctionnement des écosystèmes.
- Traduire les connaissances sur le fonctionnement des écosystèmes en informations utiles à l'élaboration de politiques.
- Fournir de l'expertise sur tous les écosystèmes européens, terrestres, marins et limniques.
- Fournir des informations sur la biodiversité pertinentes pour des projets spécifiques de l'AEE. Il peut s'agir d'études sectorielles (agriculture, sylviculture, transports) ainsi que d'évaluations spatiales intégrées (utilisation des territoires, biodiversité et interactions avec l'eau en coopération avec le CTE environnement terrestre, ou sur les impacts du changement climatique avec le CTE qualité de l'air et changement climatique).

## Quel est le contexte général des travaux menés ?

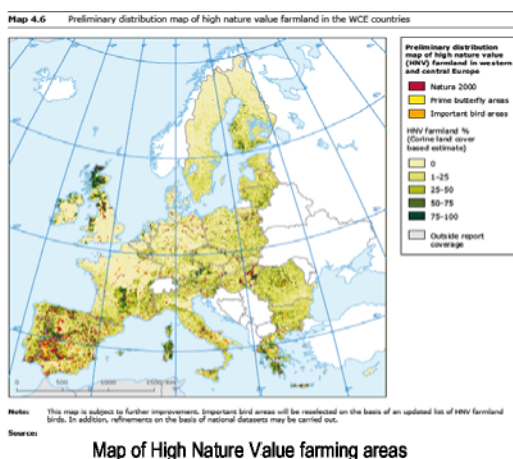
- L'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, publiée en 2005, a mis fortement l'accent sur la dimension écosystémique de la biodiversité, établissant un cadre pour l'élaboration de rapports sur la santé des écosystèmes, les biens et services écosystémiques et des bases pour l'estimation de leur valeur.
- La Communication de la CE « [Enrayer la perte de biodiversité à l'horizon 2010 et au-delà: préserver les services écosystémiques pour le bien-être humain](#) » fournit un cadre pour l'établissement de rapports sur les écosystèmes sur le plan européen.
- En conséquence, l'AEE a décidé de préparer un rapport d'évaluation des écosystèmes en Europe en vue de sa publication en 2012.
- En même temps, la participation de l'AEE aux travaux des Nations Unies sur la comptabilité environnementale a fait apparaître, depuis trois ans, le besoin d'évaluer la faisabilité d'une comptabilité des écosystèmes.

## Quelles sont les réalisations du CTE/DB ?

### Informations sur les écosystèmes dans différents [rapports de l'AEE](#)

- Importante contribution au rapport de progrès vers l'objectif d'enrayer la perte de biodiversité à l'horizon 2010, publié en 2006. Les chapitres sur les agroécosystèmes, les zones humides, les écosystèmes de forêt et de montagne ont été élaborés par le CTE/DB.
- Contribution au rapport de l'AEE sur « Les côtes européennes : un nouveau visage », publié en 2006.
- Rédaction du projet de rapport « Evaluation des forêts européennes » (publication en 2008), qui devrait contribuer au programme de travail sur les forêts et la biodiversité dans le cadre de la CDB.

### Approche sectorielle des écosystèmes



- Contribution au projet AEE-JRC de carte de zones agricoles à haute valeur naturelle (HVN) définissant des habitats et des espèces d'intérêt européen liés à l'agriculture extensive.
- Rédaction de plusieurs chapitres du rapport « Combien de bioénergie l'Europe peut-elle produire sans endommager l'environnement » (2006). Le rapport examine le potentiel d'utilisation « compatible avec l'environnement » de l'énergie issue de la biomasse des ressources forestières européennes.

- Importante contribution au chapitre sur la biodiversité du 4<sup>e</sup> Rapport sur l'état de l'environnement paneuropéen (rapport de Belgrade), essentiellement axé sur les pays EOCAC. Le chapitre adopte une approche sectorielle sur la biodiversité et les écosystèmes et aborde la durabilité de l'agriculture et de la sylviculture, ainsi que les menaces dues aux espèces envahissantes et au changement climatique.
- Préparation d'un document de cadrage sur le changement climatique et la biodiversité et contribution au rapport sur les impacts du changement climatique prévu pour 2008.
- Contribution au cadrage de la composante biodiversité de la surveillance continue des forêts, plus spécifiquement l'intégration avec la surveillance continue des oiseaux, dans le cadre du règlement LIFE + (précédemment *Forest Focus*).

### ***Biens et services écosystémiques et estimation de la valeur des écosystèmes***

- Analyse, par le CTE/DB, des publications récentes sur l'estimation de la valeur des biens et des services écosystémiques, dans le cadre du projet de l'AEE sur l'estimation de la valeur économique des écosystèmes et de la biodiversité.
- Le CTE/DB participe en tant que partie prenante ou observateur dans différentes initiatives portant sur l'étude des biens et des services écosystémiques: projets RDT (RUBICODE, ALTERNET, MARBEF), initiative française d'évaluation des écosystèmes du millénaire national, conférences électroniques de la Plate-forme EPBRS, réunions du SBSTTA/CDB<sup>6</sup> sur l'« approche écosystémique ».

### ***Comptabilité des écosystèmes***

Dans le cadre du projet AEE sur la « Comptabilité des territoires et des écosystèmes », le CTE/DB a apporté des contributions, en collaboration étroite avec le CTE Utilisation des territoires et information spatiale ([ETC/LUSI](#)), sur :

- Critères et ensembles de données pour affiner la définition des grands types d'écosystèmes au moyen du système de biotopes CORINE.
- Contribution au cadrage d'une méthodologie pour la comptabilité des écosystèmes, y compris des essais de comptabilité des zones humides.
- Contribution à une classification des principaux biens et services écosystémiques.

### **Quels sont les grands défis à relever ?**

- L'estimation de la valeur des écosystèmes et leur comptabilité nécessitent une approche économique de la biodiversité, ce qui exige à son tour le renforcement et la mobilisation de compétences spécifiques à l'intérieur du CTE/DB.
- Nombre d'initiatives sont menées en parallèle dans divers cadres nationaux et internationaux, à différentes échelles d'application. Il est important de suivre ces initiatives et de définir les approches les mieux adaptées afin de contribuer à l'évaluation de l'état des écosystèmes européens, prévue pour 2012.
- Les travaux de la CDB sur l'« approche écosystémique » doivent être appliqués à des contextes nationaux et régionaux.
- Une caractéristique spécifique de l'Europe est que ses écosystèmes s'insèrent dans une mosaïque de paysages issus d'une longue influence de l'homme sur la nature. Cette spécificité doit être prise en compte dans toute approche européenne d'utilisation durable des biens et des services écosystémiques.
- Le projet très ambitieux relatif à la comptabilité des écosystèmes doit être encore testé et validé par les milieux environnementaux et examiné avec des économistes avant d'être adopté en vue de son incorporation dans le système de comptabilité environnementale des Nations Unies.

### **Quels sont les enseignements tirés de notre expérience?**

- Le CTE/DB a une bonne connaissance de la disponibilité mais aussi de l'insuffisance de données, à l'échelle européenne, pour caractériser et cartographier les écosystèmes européens, ainsi que pour quantifier les biens et les services qu'ils assurent.
- L'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire a établi un cadre conceptuel solide pour caractériser les services écosystémiques, mais le débat scientifique se poursuit sur la notion de services (avantages pour les être humains) par rapport aux fonctions écosystémiques (inhérentes aux écosystèmes). Ce débat a des répercussions importantes sur l'estimation de la valeur économique des écosystèmes et, en conséquence, sur la comptabilité de ces derniers. Une position claire devrait être adoptée par l'AEE, en consultation avec les pays, avant d'élaborer tout nouveau rapport sur l'état des écosystèmes en Europe.

<sup>6</sup> [SBSTTA/CDB](#): Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques de la Convention sur la diversité biologique.